



SALAIRE MINIMUM, LE PRI

Vers une loi fédérale

SUISSE • Plusieurs cantons avancent sur le salaire plancher.

Le vote genevois du 27 novembre constituera un test de première importance. Le principe d'un Smic fait en effet son petit bonhomme de chemin. Longtemps, les syndicats suisses étaient relativement hostiles au principe. Mais ils ont largement évolué sur la question.

Sur le plan cantonal, outre Neuchâtel, où la question a émergé par des voies parlementaires classiques, le lancement d'initiatives cantonales que ce soit à Genève, dans le canton de Vaud, le Valais ou dans le Tessin a généralement été initié par l'extrême gauche.

Signalons le cas jurassien, où le principe d'un Smic est inscrit dans l'ordre constitutionnel depuis la création du canton sans jamais avoir été concrétisé. Les jeunes socialistes et du Parti du travail ont remis la question sur le tapis via une initiative. Au Tessin, la situation est pour l'heure bloquée et incertaine puisque l'initiative a été déclarée irrecevable pour des raisons de formes.

Et dans le canton de Vaud, le vote a d'ores et déjà eu lieu le 15 mai dernier. L'initiative initiée par la gauche de la gauche et lancée par un front relativement large a échoué de peu par 51,1% de «non» (et un écart de 3326 voix!).

Le vote peut donc être gagné à Genève. Un «oui» pourra alors servir de bras de levier au niveau suisse pour l'initiative fédérale lancée par l'Union syndicale suisse (USS). Celle-ci est toujours en récolte de signatures mais sa collecte a d'ores et déjà abouti. Par ailleurs, un récent sondage de la fédération syndicale montre un appui de 85% des Suisses à un tel dispositif.

L'initiative de l'USS instaure un salaire horaire minimal de 22 francs de l'heure, c'est à dire de 4000 francs par mois. Le texte de la modification constitutionnelle impose également une indexation, non seulement sur l'inflation, mais aussi sur l'évolution des salaires. Avec une référence explicite à l'AVS dont le montant progresse selon un taux mixte (incorporant à la fois le renchérissement et l'augmentation des salaires).

Relevons enfin que l'initiative de l'USS invite les cantons à édicter des mesures allant au-delà de ce plancher minimal. Le coût de la vie n'est pas le même dans des villes comme Genève ou des régions plus périphériques. Ce qui donne quelques indications quant au montant minimal du Smic genevois qui pourrait être exigé en cas d'acceptation de l'initiative cantonale (outre le calcul des initiants qui le fixe selon la norme statistiquement pertinente en matière de pauvreté à 4081 francs, 60% de revenu médian). PHILIPPE BACH

¹ L'aide sociale pour une famille avec deux enfants garantit un montant compris entre 4450 et 5100 francs par mois.

VOTATIONS • Genève et Neuchâtel voteront dimanche 27 novembre sur l'introduction, dans leurs constitutions respectives, d'un salaire permettant de vivre dignement.



En Suisse, 400 000 personnes gagnent moins de 4000 francs par mois pour un plein-temps. Les trois quarts sont des femmes. CÉDRIC VINCENSINI

CHRISTIANE PASTEUR

Dimanche 27 novembre, nous voterons, à Genève comme à Neuchâtel (lire page ci-contre), sur un principe, l'inscription dans la constitution d'un salaire minimum, c'est-à-dire le droit d'obtenir un revenu décent en échange de son travail.

Le montant de ce salaire minimum n'est pas fixé. Ni à 2500 francs comme le font croire la droite et le patronat. Ni à 4000 francs, montant réclamé par l'initiative fédérale lancée par l'Union syndicale suisse et dont la récolte de signatures est à bout touchant.

Concrètement, le texte demande que l'Etat institue un salaire minimum

cantonal dans tous les domaines d'activité économique, «en tenant compte des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives», afin que tout salarié dispose d'un salaire lui assurant des conditions de vie décente.

A partir de quel montant un salaire est-il considéré comme décent? Ce sera au Grand Conseil d'en décider. Quand un revenu est inférieur aux deux tiers du salaire médian, on parle de «salaire de pauvreté». Ce seuil s'élève à 4000 francs au niveau suisse et 4200 francs à Genève.

A l'heure actuelle, 400 000 personnes, soit 10% des salariés de ce pays,

gagnent moins de 4000 francs par mois pour un équivalent plein-temps. Sur ces 400 000 personnes, 300 000 sont des femmes. L'instauration d'un salaire minimum toucherait donc expressément cette catégorie de la population.

Le TF n'a pas tranché le montant

Seuls 50% des salariés sont aujourd'hui couverts par des conventions collectives de travail (CCT). Pourtant, fruit des négociations entre les partenaires sociaux, un certain nombre d'entre elles prévoient des salaires en dessous de 4000 francs, que l'on songe aux secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'horlo-

gerie, du nettoyage, de la coiffure, de l'esthétique ou encore de l'économie domestique. Par ailleurs, 10% des CCT ne mentionnent tout simplement pas de salaire minimum, à l'instar de celle sur les machines.

Enfin, rappelés que, dans un premier temps, le Grand conseil genevois avait invalidé l'initiative cantonale lancée par Solidarités, estimant illégale l'introduction d'un salaire minimum dans la Constitution. Le Tribunal fédéral lui a donné tort. Il n'a par contre pas tranché la question de savoir si son montant pouvait excéder les minima sociaux en vigueur. I

RÉPONSE AUX PRESSIONS POUR LA GAUCHE ET LES SYNDICATS

C'est un large soutien dont bénéficie désormais l'initiative pour un salaire minimum, puisque pas moins de 26 associations, syndicats et partis de gauche appellent à voter en sa faveur. Sans être la «panacée», elle constitue à la fois une contribution à la réalisation de l'initiative fédérale de l'Union syndicale suisse, une réponse à la pression de plus en plus forte exercée sur les salaires par le patronat, et un premier dans la lutte contre le dumping salarial et le phénomène des working poors. Sur ce point, tant Olga Baranova (PS) qu'Esther Hartmann (Verts) jugent qu'une économie dont les salariés sont obligés de faire appel à l'aide publique pour vivre dignement est une économie qui dysfonctionne. Il y a urgence, selon Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia-Genève. «Le nombre de bas salaires ne cesse d'augmenter, et ce sont les femmes qui en font les frais. Tout comme l'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus ne cesse de se creuser. Enfin, les salariés manquent de protection, en particulier à Genève, un canton exposé à la concurrence frontalière et à la sous-enchère salariale.» Pas question pour autant de remettre en cause le partenariat social, comme le rappelle Giorgio Gargantini, permanent du SIT. «Nous avons prouvé notre attachement à ce système. Mais il n'est plus suffisant.

La moitié des travailleurs de ce pays ne sont pas soumis à une CCT. Et nombre de celle-ci prévoient des salaires inférieurs à 4000 francs.» Paradoxal? Le reflet des forces en présence, est bien obligé de reconnaître Alessandro Pelizzari. S'ils n'excluent pas totalement le risque d'assister à des licenciements dans les branches qui peinent à rémunérer correctement leurs employés, les syndicats écartent celui de la délocalisation, jugé improbable dans les secteurs concernés, comme le nettoyage, l'hôtellerie-restauration ou le commerce de détail. La crainte d'un nivellement par le bas des salaires est également balayée. Que le minimum légal prévoie quatre semaines de vacances par an n'empêche pas nombre de salariés dans ce pays de bénéficier de conditions plus avantageuses, arguent les initiants. Quant à la question du possible recours au travail au noir, mise en avant par les employeurs, elle fait sourire. «C'est une façon pour eux de faire d'ores et déjà savoir qu'ils n'appliqueront pas le cadre légal...» Enfin, Marguerite Bouget, secrétaire syndicale de Syna, rappelle qu'une augmentation du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes permet de contribuer à la prospérité de l'économie locale. Une politique «gagnant-gagnant». CPR

SALAIRE «COMMUNISTE», SELON LA DROITE ET LES PATRONS

Salaire «communiste», «trappe à exclusion», outil qui va creuser la tombe du partenariat social», détruire les emplois, amplifier l'afflux de frontaliers et favoriser le travail au noir. Fabiano Forte, député PDC au Grand Conseil – ainsi que l'ensemble de la droite et du patronat, le MCG et l'UDC avec eux – n'a pas de mots assez forts pour dire tout le mal qu'il pense du salaire minimum. Mais au fait, à combien se monte-t-il? Même au sein de la droite, les avis divergent. Entre 2500 et 4000 francs. Mais dans un cas comme dans l'autre, il est injustifiable: le montant de 2500 francs est jugé indécent et risque de générer un nivellement par le bas, en particulier sur les emplois non qualifiés. Quant à la somme de 4000 francs, elle est considérée comme tout à fait excessive. Au vu de la situation conjoncturelle particulièrement défavorable, l'introduction d'un salaire minimum de 4000 francs signifierait la mort programmée de certains petits commerces genevois, estime Bernard Menz, traiteur et ancien président de la Fédération des artisans et commerçants. «Dans les métiers de bouche, par exemple, nous avons déjà du diminuer les effectifs, faire appel au chômage partiel, voire licencier. Comment vont s'en sortir les entreprises dont les conventions

collectives de travail (CCT) prévoient des salaires inférieurs à 4000 francs? Il faut prendre en compte les spécificités et la productivité de chaque branche!»

Selon Gabriel Barrillier, député PLR et ancien secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment, le risque de voir les entreprises ne plus embaucher, voire licencier ou délocaliser, est réel. Des inquiétudes donc, mais également des menaces, à peine voilées. «Nous tenons au partenariat social, il est solide, efficace et crédible. Rien que dans le privé, plus de 40% des employés y sont soumis», soutient Gabriel Barrillier. Or s'il n'y a plus de salaires à négocier, les employeurs voudront-ils continuer à rencontrer les syndicats pour discuter du reste, à savoir les jours de vacances, la formation continue, la gestion des caisses de pension, du deuxième pilier, le contrôle paritaire, etc.? Pas sûr, à en croire Sabine von der Weid, secrétaire de l'Union des associations patronales genevoises. «Ce sera la guerre ouverte», prévoit même Bernard Menz. Et Fabiano Forte de conclure: «Si on ne peut plus discuter autour d'une table, il ne restera plus que le Code des obligations et 4000 francs pour tout le monde. Et ça on ne le veut pas.» CPR

LES PRIX DE LA DIGNITÉ

France: le SMIC donne de bons résultats

AMANDINE ASHANTI

En France, le salaire minimum est l'objet d'une offensive de longue haleine de la part du patronat. Instauré durant les années de forte croissance économique de l'après-guerre, il a été plusieurs fois modifié, jusqu'à prendre le nom de Salaire minimum interprofessionnel de croissance, ou SMIC. Il assure à 15% des salariés français une rémunération horaire de 9 euros, soit 1365 euros par mois pour un temps plein, cotisations non déduites.

Ayant permis une augmentation régulière du niveau de vie des salariés, ce dispositif est accusé depuis une vingtaine d'années de représenter un coût insupportable pour l'économie française, dans un contexte de concurrence internationale exacerbée. «Une hausse excessive du SMIC sera la garantie de la mise au tapis de dizaines de petites et moyennes entreprises», s'était alarmée en 2009 Laurence Parisot, la présidente du Mouvement des entrepreneurs de France (Medef), organisme dans lequel les dirigeants de grandes entreprises donnent le la. Suivant la même ligne, début 2011, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) s'était félicitée de la décision du gouvernement de limiter au minimum la revalorisation du SMIC.

Ce point de vue s'est peu à peu imposé dans les années 1990, notamment lorsque Edouard Balladur était Premier ministre. «En obligeant l'employeur à verser un salaire minimum, en diminuant la différence entre l'emploi qualifié et le non qualifié, on voue au chômage les personnes dont la productivité reste inférieure au SMIC: des jeunes comme des vieux travailleurs», avait feint de s'inquiéter l'homme qui faisait office de sage au sein de la droite.



L'OIT a invité ses membres à suivre l'exemple du Brésil qui a fortement augmenté son salaire minimum (ici, la construction d'un stade à Brailia). KEYSTONE

«Il n'y aurait pas de chômage en Afrique»
Edouard Balladur avait alors cherché à imposer un sous-SMIC pour les jeunes. Une tentative qui n'a pas été pour rien dans son élimination au premier tour des élections présidentielles de 1995. Depuis, les débats se sont multipliés dans

lesquels les salariés bénéficiant du SMIC sont présentés comme étant les responsables du chômage d'autres travailleurs souvent peu qualifiés. «L'excès de rémunération des uns crée le chômage des autres», résumait ainsi Alain Minc, l'un des principaux conseillers des grands patrons français.

Plus généralement, les attaques contre le SMIC s'intègrent au sein d'une offensive

plus large contre l'Etat social, présenté invariablement comme inefficace. «Cette façon de présenter les choses est grossièrement fautive», s'insurge Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail et membre du conseil national du Parti socialiste au sein duquel il est l'un des représentants de l'aile gauche. «Si l'emploi dépendait du niveau de salaire, il n'y aurait pas de chômage en Afrique,

ni en Espagne. A l'opposé, les salaires les plus élevés d'Europe se trouvent en Scandinavie. Or, ces pays ne rencontrent pas de pénurie d'emplois.» Le même point de vue est développé par l'économiste Philippe Askenazy, l'un des spécialistes de la question dont le positionnement politique est plus centriste.

Pour Gérard Filoche, au lieu de compresser le SMIC, il faudrait plutôt l'augmenter afin de relancer l'activité économique. «La hausse devrait être massive. Cela ferait repartir la machine qui s'est justement enrayée ces dernières années en raison de la rigueur salariale», souligne-t-il. Le SMIC a en effet pris du retard par rapport à l'augmentation des prix et des gains de productivité, comprimant d'autant la demande des consommateurs.

Les exemples brésilien et allemand

Cette piste est ouvertement favorisée par les Nations Unies. Ainsi, cet automne, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Cnuced) a rappelé son point de vue: «Les revenus salariaux sont le principal moteur de la demande intérieure (...). La croissance des salaires est donc essentielle pour la reprise et pour une croissance durable.»

Toujours dans l'orbite des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail (OIT) est également sur cette longueur d'onde. Au printemps dernier, l'OIT appelait les pays à s'inspirer des politiques salariales du Brésil et de l'Allemagne. Afin de lutter contre la crise, le géant d'Amérique du Sud a fortement augmenté son salaire minimum quand la première puissance européenne a préféré diminuer le temps de travail global tout en limitant les pertes de salaires grâce à des subventions publiques. Des exemples dont pourraient s'inspirer tous les Alain Minc et toutes les Laurence Parisot d'Europe. 1

¹ Pas de pitié pour les gueux, Laurent Cordonnier, Raisons d'agir, Paris, 2000.

Ça marche en Europe COMPARAISONS • En Allemagne, le Smic n'est plus tabou. Et en Grande-Bretagne, une étude tire un bilan positif.

La plupart des pays européens connaissent un salaire minimum. Mais les comparaisons sont relativement ardues dans la mesure où les charges sociales sont prélevées différemment. Une tablette établie par les milieux patronaux échelonne ces Smics entre 150 francs suisses par mois (Bulgarie) et 2100 francs (Luxembourg).

Outre l'exemple français (voir ci-contre), le cas de deux pays peut être pertinent pour la Suisse.

Tout d'abord l'Allemagne, qui se retrouve dans une situation assez proche de la Suisse. La doctrine privilégiant le principe du partenariat social et du régime des conventions collectives de travail.

Le dumping salarial a aussi exercé ses ravages de l'autre côté du Rhin. Environ 7% des employés travaillent pour des salaires en dessous de 6 euros de l'heure. Et la loi Hartz IV a instauré les fameux jobs à 1 euro de l'heure pour obliger les chômeurs à regagner le marché du travail!

En l'occurrence, l'USS a relevé au début du mois qu'Angela Merkel évoque aujourd'hui ouvertement l'instauration d'un salaire minimum légal. Ce Smic allemand serait obligatoire dans les branches non conventionnées. La question du montant est évidemment discutée. La fédération syndicale allemande (DGB, Deutsche Gewerkschaftsbund) prône au moins 8,5 euros pour l'ensemble du pays.

Le second cas qui peut intéresser la Suisse est la Grande-Bretagne, pays pourtant très libéral en matière d'économie. Celle-ci avait introduit un Smic en 1999, à la suite de l'arrivée au pouvoir du New Labour. La question de l'impact de cette mesure, notamment en terme d'un éventuel nivellement vers le bas des salaires est donc ouverte.

En l'occurrence, un rapport rédigé pour la Chambre des Lords¹ à l'occasion du dixième anniversaire de cette disposition, montre le contraire. Le Smic anglais, qui concerne environ 1 million de travailleurs, est d'environ 2000 euros en moyenne, selon cette étude. Sur les dix ans scrutés par cette recherche, le taux moyen d'augmentation de plancher a crû davantage que le renchérissement et le taux moyen des salaires. En termes réels (sans la compensation de l'inflation), l'augmentation du Smic représente 30% en dix ans. Autre bonne nouvelle, le salaire minimum réduit son écart par rapport au salaire médian. Enfin, dernière constatation du rapport, l'existence d'un salaire minimum n'a pas bloqué la création d'emplois: 2,46 millions de postes ont été créés durant la période estimée. PSH

¹ House of Lords, Library Note, «The Impact of the National Minimum Wage on Household and Individual Poverty», 8 mars 2010.

Bataille sur fond de malaise social

NEUCHÂTEL • La campagne en vue de la votation sur un salaire minimum cantonal a démarré tambour battant.

CLAUDE GRIMM

Dans le canton de Neuchâtel, les citoyens se prononceront également le 27 novembre sur le principe d'un salaire minimum inscrit dans leur constitution cantonale. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la campagne a débuté sur les chapeaux de roue avec le coup de force de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et de l'Union cantonale des arts et métiers (UNAM). Celles-ci ont distribué un tous ménages proclamant: «Un salaire minimum fixé par l'Etat à 2500 francs? Non merci, c'est indécent!»

Du côté du comité de soutien qui rassemble toute la gauche, les syndicats dans leur ensemble et des associations, on s'étrangle: «C'est mensonger! Les opposants se basent sur l'arrêt du Tribunal fédéral qui, s'il se prononce en faveur du principe d'un salaire minimum, ne tranche pas sur le fait de savoir si un canon et le droit de fixer ce dernier à 4000 francs, au-delà de l'aide sociale. Les opposants font donc croire aux Neuchâtelois que tous les salaires baisseraient à 2500 francs, mais c'est un leurre», s'ex-

clame Silvia Locatelli du syndicat UNIA, outrée par le recours à la peur comme arme de conviction.

Mais pourquoi le patronat réagit-il si fortement? «La gauche jette le discrédit sur l'ensemble des employeurs du canton, comme s'ils étaient tous de mauvais payeurs. Ceux qui offrent des salaires supérieurs à 4000 francs se sentent attaqués», explique Pierre Hiltz, directeur de la CNCI, qui avertit que le patronat pourrait, en cas d'acceptation, dénoncer les CCT existantes. Il prévoit aussi à terme un allègement de tous les salaires sur le salaire minimum.

Du côté du comité de soutien, on estime au contraire que rien ne changera pour la grande majorité des employeurs puisque seulement 10% des travailleurs perçoivent moins de 4000 francs dans le canton. «L'économie ne sera pas mise à mal. Seuls ceux qui font du dumping seront inquiétés», insiste Catherine Laubscher, secrétaire régionale d'UNIA Neuchâtel. La conviction est aussi qu'un salaire minimum remontera tout l'ac-

cordéon des salaires, comme cela s'est vérifié depuis 15 ans dans l'hôtellerie où les salaires ont augmenté de 1500 francs. «Si le salaire minimum pose problème, c'est qu'il y a un problème structurel», note-t-elle. Et de préciser, pour ce qui est du risque de dénonciation des CCT, que 30% seulement des salariés neuchâtelois sont conventionnés et que, de plus, le décret modifiant la Constitution prévoit de tenir compte des conventions.

Si l'on regarde les chiffres, le canton de Neuchâtel est assez mal loti. Les salaires médians y sont inférieurs de 3,2% à la moyenne suisse. Sans surprise, c'est dans la branche des services qu'ils sont le plus bas, avec un record pour les services personnels (3479 francs). Les femmes sont pénalisées avec un salaire médian inférieur à celui des hommes (4861 francs contre 6118 francs). Et sur les 6,8% de salariés percevant moins de 3727 francs par mois, 11% sont des femmes et 4% des hommes. Les familles monoparentales sont donc particulièrement visées par la problématique des

bas salaires. Tout comme la population immigrée qui, pour les détenteurs d'un permis C, pourra s'exprimer sur cet objet cantonal (contrairement à l'initiative fédérale lancée).

En 2009, 75% des cas ouverts à l'action sociale l'étaient par des personnes actives, parmi lesquelles 540 travaillaient à 100% et près de 1000 à temps partiel. «Le système n'est pas fait pour soutenir les entreprises mais pour venir en aide aux laissés-pour-compte du système», s'insurge Aurélien Petzold, de Solidarités.

Ce n'est d'ailleurs peut-être pas un hasard si ce sont surtout des cantons limitrophes, avec une forte proportion de frontaliers, qui réclament un salaire minimum. «Alors que la libre circulation était prévue pour engager dans l'Union européenne le personnel manquant en Suisse, le patronat l'utilise pour faire pression sur les salaires. Il aurait tout intérêt à accepter un salaire minimum, faute de quoi les citoyens pourraient refuser la libre circulation des personnes», avertit Loïc Dobler, d'UNIA. 1